

#COVID-19

[Point de situation contact tracing]

La CPAM de l'Oise informe ses assurés sur les nouvelles modalités de contact pour remonter au plus vite les chaînes de contamination

Alors que la France connaît un nouveau confinement rendu nécessaire par l'ampleur de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19, la CPAM de l'Oise, comme tous les organismes du territoire, poursuit son action de contact tracing en lien étroit avec les médecins généralistes et les agences régionales de santé.

La progression très brutale du nombre de patients positifs à la Covid-19 et de leurs cas contact met sous forte tension les exigences de rapidité et d'exhaustivité du tracing, ce qui rend nécessaire de nouvelles évolutions du dispositif mis en place le 13 mai dernier. L'objectif : maintenir un appel le plus rapide possible des patients positifs pour donner ensuite aux personnes contact le maximum d'informations sur la conduite à tenir.

Dans ce contexte, l'Assurance Maladie doit encore gagner du temps dans sa course contre le virus et continuer d'adapter le dispositif de contact tracing. A cette fin, elle déploie actuellement de **nouvelles modalités de communication avec les personnes cas contact** :

- Jusqu'alors, **des messages étaient adressés par mail aux personnes contact de 18 ans et plus détentrices d'un compte ameli** afin de les inviter à consulter leur messagerie ameli pour y trouver toutes les informations utiles. Les personnes n'ayant pas consulté leur messagerie ameli étaient contactées par téléphone dans les 24 heures par les enquêteurs sanitaires ;
- **Depuis le 3 novembre 2020, afin de toucher l'ensemble des personnes contact et pas seulement celles qui détiennent un compte ameli, les mails sont remplacés par des SMS émis par le numéro 38663 renvoyant, via un lien cliquable, vers un site internet. Il est essentiel que les personnes cas contact consultent ce site car elles y trouveront, adaptées à leur situation personnelle, l'ensemble des informations utiles sur les mesures sanitaires à respecter et sur leurs droits (arrêt de travail, délivrance gratuite de masques...).**

Ces mesures permettent de concentrer les appels téléphoniques sur les patients zéro et d'améliorer encore, avec ces derniers, la recherche des cas contact qui constitue le cœur de la mission sanitaire confiée à l'Assurance Maladie. A cet effet, l'ensemble des patients dépistés positifs à la Covid-19 reçoivent désormais, avant tout échange téléphonique, un message SMS leur demandant de préparer cet entretien. Toujours depuis le 3 novembre, ce SMS renvoie, via un lien cliquable, vers un site qui permet aux patients positifs de préparer la liste de leurs cas contact à risque ainsi que leurs coordonnées, dans l'attente de l'appel téléphonique de l'Assurance Maladie.

A l'heure du reconfinement et alors que la lutte contre la maladie s'intensifie, **le dispositif de contact tracing demeure non seulement essentiel mais s'adapte continûment afin de gagner en réactivité et en efficacité.**

Pour en savoir plus sur les évolutions du contact tracing et pour savoir reconnaître un contact de l'Assurance Maladie, rendez-vous sur ameli : <https://www.ameli.fr/oise/assure/covid-19/tester-alerter-proteger-comprendre-la-strategie-pour-stopper-lepidemie/lassurance-maladie-en-premiere-ligne-aupres-des-personnes-contact>

